

Un détail qui pourrait peser lourd en votation populaire

COMBIEN ÇA COÛTE? • La Constituante veut une étude des conséquences financières du texte adopté en 1^{re} lecture. La gauche crie à la manœuvre.

constituante
verfassungsrat

JEAN GODEL

Elle n'avait l'air de rien cette proposition du groupe démocrate-chrétien. Rien que de la bonne sagesse populaire! Et pourtant, à entendre la gauche en tout cas, elle est susceptible d'avoir les effets d'une bombe au moment du vote populaire et de se transformer en un magistral autogoal qu'on peine, à gauche, à croire involontaire. Elle a pourtant été acceptée hier par 67 voix contre 42.

De quoi s'agit-il? De donner mandat au Bureau de la Constituante de «procéder à une étude des conséquences financières qui résulteraient de l'adoption d'une Constitution telle que formulée par l'avant-projet arrêté en première lecture». Une expertise sera donc commandée à l'administration cantonale. Le Bureau rendra son rapport avant le début de la deuxième lecture, prévu le 11 novembre prochain.

Défendue par Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis), l'idée relève d'un souci de transparence nécessaire à l'égard tant du citoyen que du Grand Conseil. Car il serait à craindre que, chargé des lois d'application de certains articles adoptés par le peuple, il sanctionne *post mortem* la Constituante en rognant jusqu'à l'os la substance de certaines nouveautés jugées trop coûteuses.

NE PAS SUCCOMBER AUX IDÉES

Frédéric Sudan (r, Bulle) ne saurait se plaindre: en 2000 déjà, il avait demandé la même mesure qui, à l'époque, avait été méchamment rejetée. «Nous aurons une idée de ce que nous voulons mais aussi pouvons nous payer.» Pour l'UDC Ueli Johner (Chiètres), il s'agit d'être honnête envers le peuple qui pourrait succomber à l'attrait de certaines idées en oubliant leurs conséquences financières.

Bien sûr, la tâche de l'administration ne sera pas facile, la gauche ne s'est pas privée de le dire. Mais bon, on pourra toujours se limiter aux incidences financières chiffrables et établir un



La gauche redoute la «chasse au gaspi» dans les couloirs de l'Hôtel cantonal où siège la Constituante. Certaines des avancées significatives provisoirement acquises risqueraient d'en faire les frais. ALAIN WICHTA

calendrier de mise en œuvre pour répartir les frais, suggèrent Jacques Repond (dc, Grolley) et Peter Jaeggi (cs, Schmiten).

Félicien Morel (ouv, Belfaux) ne dit pas autre chose, lui qui rechigne à faire signer au peuple un chèque en blanc. Mission impossible que cette demande? «L'administration cantonale est de bonne volonté: elle saura nous faire une bonne estimation!» Et lorsque la consultation battra son plein et que les Fribourgeois demanderont combien ça coûte, l'ancien grand argentier se voit mal répondre qu'il ne sait pas ou, pire, que la Constituante n'a même pas essayé de savoir. Enfin, les Fribourgeois sont des gens adultes: «Ils sont capables de dire oui même quand ça coûte cher», assure Joseph Buchs (dc, Fribourg).

A gauche, on flaire à grand nez la manœuvre politique. En clair, on soupçonne les défenseurs déclarés de l'orthodoxie financière de vouloir sacrifier sur l'autel des économies les «quelques rares nouveautés adoptées» – le mot est d'Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne), plongée pour le coup dans un «abîme de perplexité».

DE LA «POUDRE AUX YEUX»

Une belle idée mais inapplicable, de la «poudre aux yeux», affirme Alain Berset (s, Belfaux). Pour autant que l'on arrive à «chiffrer» l'avant-projet de Constitution, ce dont le chef du groupe socialiste doute, les fourchettes ne manqueront pas d'être immenses et les résultats inutilisables, «faux et arbitraires», complète Patrik Gruber (s, Guin). Pourquoi? Car beau-

coup dépendra *in fine* des choix politiques opérés par le Grand Conseil, prévient Alain Berset. Utopique donc, clôt Mélanie Maillard (cit, Porsel).

Et puis la Constituante n'est pas là pour faire des plans financiers, juge Yvonne Gendre (s, Avry-devant-Pont). «Nous avons été élus pour faire des choix politiques», rappelle Olivier Suter (cit, Estavayer-le-Gibloux). Quels que soient les résultats de l'estimation, ça sera trop cher, prophétise Josef Vaucher (s, Fribourg): «On nous dira: merci, c'est du bon travail, mais on ne peut pas se permettre ce luxe. Bel autogoal!» Résigné, Michel Bavaud (cit, Treyvaux) se console en songeant au droit de vote accordé aux étrangers: comme il ne coûte pas un kopeck, il ne manquera pas d'être accepté! JnG

Eglises: l'impôt de mandat n'est pas mûr

Bonne nouvelle pour les Eglises bénéficiant d'un statut de droit public: l'impôt ecclésiastique sera toujours perçu dans le canton. Aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales. L'impôt de mandat, qui permet au contribuable de choisir son destinataire (une Eglise ou une œuvre sociale reconnue d'utilité publique) n'est donc pas près de le remplacer. C'est ce qu'ont décidé hier les constituants, en laissant toutefois une petite porte ouverte à cet impôt de mandat, en donnant la possibilité à la loi de le prévoir à la place de l'impôt ecclésiastique.

«UNE INJUSTICE»

L'assemblée a ainsi approuvé le texte de l'avant-projet, qui dit aussi que seules les Eglises catholique et protestante sont pour l'heure reconnues. Les autres Eglises et communautés religieuses pourront toutefois accéder à un statut de droit public pour autant que leur importance sociale le justifie. C'est surtout la question de l'impôt

qui s'est retrouvée au centre des débats. D'abord, les radicaux ont voulu réparer une «injustice» en supprimant la perception de l'impôt ecclésiastique sur les personnes morales. Pour leur chef de groupe Denis Boivin (Fribourg), ces entreprises paient ces impôts alors qu'elle n'ont aucune croyance. «Or, une entreprise n'a pas le choix: elle ne peut sortir de l'Eglise puisqu'elle n'a pas cette liberté de conscience et de croyance. Il faut lever cette injustice!»

Selon Denis Boivin, la proposition permettrait non seulement d'alléger la charge fiscale des entreprises, mais susciterait également une stimulation bienvenue pour les Eglises, obligées de faire preuve d'imagination pour combler cette perte (environ 10% de ce qu'elles perçoivent). Les Eglises genevoises, qui se vendent par des campagnes de pub, sont l'exemple à suivre.

L'amendement échouera par 65 voix contre 36. Car pour Claude Schenker (dc, Fribourg), «c'est supprimer cet impôt sur les personnes morales qui serait une

injustice». A Zurich, indique-t-il, on a fait une étude. Et on a remarqué que si on voulait épargner les entreprises, les Eglises auraient été contraintes de se désengager de toutes leurs tâches sociales et culturelles, et n'auraient pratiquement plus pu s'occuper de leurs bâtiments. C'est donc l'Etat qui aurait dû venir à la rescousse...

Les socialistes aussi sont venus avec leurs amendements. Deux pour être exact. Guido Müller (Guin) propose ainsi un compromis entre le texte de l'avant-projet et l'amendement radical: on garde l'impôt ecclésiastique pour les personnes physiques, mais on applique aux entreprises l'impôt de mandat. Anna Petrig (Fribourg) va plus loin: elle suggère l'instauration de l'impôt de mandat pour les personnes physiques.

UNE IDÉE TENTANTE

Ces propositions ne plaisent pas à tout le monde, puisqu'elles seront rejetées respectivement à 2 et 4 contre un. L'impôt de mandat est pourtant une idée tentant-

te. Mais selon Claude Schenker toujours, «à trop vouloir tout de suite, on risque de faire couler une bonne idée en votation populaire.» S'il croit en cette solution d'avenir, il estime cependant qu'elle n'est pas encore mûre. Il est donc préférable de laisser à la loi ce choix.

POUR TOUT LE MONDE!

Noël Ruffieux (pcs, Courtaux) met le doigt sur un détail important: l'impôt de mandat est un nouvel impôt qui s'appliquera à tout le monde. En clair: cette solidarité obligatoire concernera aussi les personnes qui, aujourd'hui, ne sont pas soumises à l'impôt ecclésiastique (environ 16% de la population fribourgeoise). Pour cette raison, Olivier Suter (cit, Estavayer-le-Gibloux) souhaite qu'on ne mentionne pas dans l'avant-projet la possibilité donnée à la loi de prévoir un impôt de mandat à la place de l'impôt ecclésiastique. Sa proposition mordra le tapis par 78 voix contre 28. Au final, l'avant-projet l'emporte sur toute la ligne.

KP

NOTÉ EN MARGE

Le débat qui dérape

KESSAVA PACKIRY

C'était pourtant parti d'une bonne intention. Mercredi, en fin de séance, un groupe de socialistes propose à l'assemblée de verser, au profit du CICR, les jetons de présence du jour. Soit une somme approximative de 20 000 francs, en signe de solidarité avec le peuple irakien – les hostilités n'ont pas encore été déclenchées. Mais les constituants n'aiment pas être cueillis à froid. Si du côté de la gauche, on appuie cette proposition, il en va autrement de la droite qui estime, à l'instar de Denis Boivin (r), que la solidarité doit venir du cœur, et non pas être imposée. Laurent Schneuwly (dc) est aussi d'avis qu'il vaut mieux laisser à chacun le choix de décider s'il entend verser quelque chose et à qui il souhaite le faire. Pourquoi spécifiquement le CICR, d'ailleurs?

O.K. Le débat aurait pu en rester là. Et ceux qui auraient voulu verser leurs indemnités auraient très bien pu le faire. Mais voilà: la tension est montée.

C'est une intervention maladroite de José Niéva (s), qui met le feu aux poudres. Il ne parle que d'oranges pourtant, des oranges qu'on pourrait offrir à des gens qui n'en ont pas les moyens. Mais il le dit d'une manière si sèche qu'il va se ramasser des prunes. Sur son banc, Placide Meyer (dc) bondit. Jusque-là, il se disait pour-

tant prêt à suivre la démarche, même s'il aurait aimé être consulté. Mais là, c'était allé trop loin: cette impression qu'on lui place le couteau sous la gorge, il ne l'apprécie guère. Et renonce. «Je vous assure pourtant que tous les membres de mon groupe donneront leurs jetons. Mais à l'œuvre de leur choix.»

Marianne Terrapon (dc) qualifie la démarche socialiste de terroriste. Alors que son collègue de parti Jacques Repond lance l'attaque fatale: cette proposition est un coup de pub, «les ficelles sont trop grosses.» Et de prévoir déjà que la presse en fera ses gros titres. Le coup qui tue, quoi!

En face, les socialistes s'excusent: «On n'a jamais voulu forcer la main», soutient Erika Schnyder. Surpris par la tournure des événements, Alain Berset s'explique: «Nous avons déposé ça comme ça, spontanément. Si nous avions pu croire que ça poserait le moindre problème, nous ne l'aurions jamais fait.» Il finira par retirer sa proposition, dépité.

Au sein de l'assemblée, c'est la première fois qu'un débat dérape de la sorte. Et personne n'a vu venir cette escalade verbale. Le pire, c'est le contexte: se prendre ainsi de bec alors qu'on évoque la solidarité, c'est triste et consternant. Indigne d'une telle assemblée. C'était pourtant parti d'une bonne intention...

Préambule: débat escamoté

RÉFÉRENCE À DIEU • Trois versions choisies sans débat iront en consultation.

Hier, midi moins le quart. Les constituants sentent la fin de cette première lecture entamée en janvier dernier. Ne reste «plus que» la question du préambule à régler avec ses... dix propositions! Zut! Ça va faire long!

Du coup, une proposition déposée depuis belle lurette par Félicien Morel (ouv, Belfaux) revêt le meilleur des atours: celui de la rapidité d'exécution! Que demande-t-elle? De voter sans discussion sur chaque projet de préambule étant donné qu'il s'agit là d'une question à l'évidence de conviction personnelle – la référence ou non à Dieu, principalement. Pour la consultation, on ne retiendra que les trois projets qui auront récolté le plus de voix. 77 constituants acceptent, 20 refusent, essentiellement socialistes (aucun démocrate-chrétien).

Auparavant, Bernadette Haenni (s, Morat) avait trouvé «dommage que l'on court-circuite le débat sous prétexte qu'il est midi et que l'on a faim». Et de demander au moins une «petite discussion». En vain. Quant à Olivier Suter (cit, Estavayer-le-Gibloux), il proposait d'envoyer en consultation un projet évoquant Dieu, un autre s'en abstenant, enfin un dernier renonçant à tout préam-

bule. Par le Dieu du hasard, c'est exactement ce à quoi les votes ont abouti!

Vient donc en tête la proposition du PCS (47 voix): «Nous, peuple du canton de Fribourg, conscients de notre responsabilité devant Dieu, la Création et les générations futures...»; puis, par 44 voix, la version de la commission: «Nous, citoyennes et citoyens du canton de Fribourg, conscients de notre responsabilité envers la Création»; enfin (42 voix), le sobre «Le peuple fribourgeois se donne la Constitution suivante» du socialiste Christian Seydoux (Posieux).

Coiffé au poteau, le préambule du PDC («Nous, le peuple fribourgeois, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources») est ex aequo avec la version d'Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne), «Les citoyennes et citoyens du canton de Fribourg, conscients de leurs responsabilités», avec 39 voix chacune. Les autres propositions récolteront entre 26 et 38 voix.

Avec 47, 44 et 42 voix, aucun des vainqueurs n'a donc obtenu la majorité absolue (53 voix sur les 105 constituants présents). La consultation dira si, en l'état, la «faim» justifiait ces moyens. JnG

EN BREF

Encore une grosse année...

LA SUITE • Le président de la Constituante, Christian Levrat (s, Vuadens), a indiqué hier à l'issue de la première lecture que la consultation sur l'avant-projet tel qu'il ressort de ces débats débutera vers le 10 avril prochain. Après cette étape importante, qui devrait durer trois mois, les commissions thématiques se réuniront dès la mi-septembre, à l'issue du dépouillement et de l'analyse des résultats de la consultation. La deuxième lecture se déroulera du 11 au 14 novembre, puis du 9 au 12 décembre 2003. Les 15 et 16 janvier, ce sera l'ultime occasion de toucher au texte à l'occasion de la troisième lecture. La votation populaire est prévue le 16 mai 2004. JnG